



# CE fonctions support-finances

## L'essentiel

*Partager ce que nous avons compris*

réunion du 22 janvier 2015

Un CE marqué par la présentation, pour avis, du dossier de transfert de l'activité « achats informatiques », avec mobilité des personnels vers BuyIn, société qui associe à ce jour, Orange et Deutsche Telecom.

Une longue, très longue présentation où les conditions humaines du transfert sont abordées avec légèreté, sur la base de négociations menées tambour battant par une direction sourde aux justes préoccupations exprimées par les personnels concernés. Un débat sous haute tension durant lequel la CFE-CGC n'a eu de cesse de défendre avec objectivité et détermination les droits et les intérêts de tous les salariés impactés.

### ■ Approbation du PV du CE constitutif du 10 décembre 2014

Le PV du CE constitutif du 10 décembre 2014 est approuvé par 16 voix pour et 3 abstentions (CFE-CGC)

### ■ Consultation sur le projet de transfert d'une partie de l'activité achats informatique dans BuyIn

*Présentation de Mme Valérie Théron et M. Jérôme Villalon*

#### Contexte

En 2010, France Telecom et Deutsche Telekom entamaient des discussions sur la création d'une entité achats commune. La BuyIn est créée.

Au démarrage, il avait été décidé de ne pas transférer l'activité achats informatiques matériels et logiciels contrairement aux domaines réseaux, plateformes de service et équipements clients.

3 ans après, la convergence des marchés fournisseurs et des technologies se confirme voire s'intensifie. Cette tendance impacte fortement le processus d'achats. Aussi, les deux maisons mères réaffirment-elles leur souhait d'élargir le périmètre de BuyIn aux achats informatiques. Orange et DT ont dans ce sens décidé de ré-ouvrir l'étude d'opportunité et de faisabilité du transfert de leur activité achats informatiques dans BuyIn.

Les catégories d'achats concernées par le projet de transfert sont celles du matériel et du logiciel informatique pour Orange et DT.

**Les organisations Orange concernées par ce projet sont le domaine d'achat Corporate, les achats France et les achats OBS. L'activité transférée correspond à environ 25 postes.**

**Pour mettre les choses au clair, dès le début, la CFE CGC demande une interruption de séance...**

...pour savoir quelles sont les intentions de la CFDT quant au rendu de l'avis CE demandé par la direction. La position de l'OS

était en effet plutôt sibylline lors de la réunion préparatoire du CE.

#### A question claire, réponse malgré tout cauteleuse.

La CFDT réplique qu'elle attendra la présentation de la Direction pour s'exprimer en précisant que le point bloquant est le versement immédiat de la prime sans attendre un délai de 18 mois et sans aucune condition de performance. Selon la CFE-CGC, c'est faire peu de cas des autres demandes exprimées par les salariés dont la défense des intérêts est ici notre raison d'être.

D'autres négociateurs pointent le fait que les acheteurs vivraient très mal qu'un avis soit rendu par les Organisations Syndicales sans que leurs demandes aient été entendues. La Direction n'a cessé de répéter que BuyIn est un réel succès économique mais campe cependant sur sa position en refusant d'admettre l'évidence : la proposition faite aux acheteurs touchés par le transfert d'activité est moins favorable que celle mise en œuvre en 2011 lors de la première vague de transfert.

D'autres encore soulignent que les craintes sont principalement liées aux conditions et durée d'attente du versement de la prime et au traitement du solde de congés. Un accord résultant de réelles et sérieuses négociations doit conditionner l'expression d'un avis du CE.

#### La présentation du projet de transfert par Valérie Théron reprend.

Après avoir rappelé l'historique de la création de BuyIn, Madame Théron décrit la structure, souligne que « c'est une réponse très efficace en terme de gain », puis en vient aux changements à opérer pour y inclure les achats informatiques.

SUD lit la déclaration signée à l'unanimité par les salariés concernés par ce projet, et dont les demandes sont :

1. Prime d'arrivée de 3 mois de salaire ;
2. Avec comme contreparties acceptées par les acheteurs du domaine IT :
  - a) Prime soumise à une présence chez BuyIn de 18 mois sans autre condition (notamment de performance) ;

- b) Un départ avant 18 mois amènera toutefois un remboursement au prorata-temporis ;
- c) la suppression du plan de motivation triennal
- d) la suppression de la demande d'une revalorisation collective des SGB (+6K€).

### La CFE-CGC obligée de rappeler les fondamentaux du métier d'acheteur à la Direction...

...cette dernière souhaitant voir les acheteurs « signer un accord et en négocier les termes plus tard » ; proposition à nos yeux bien singulière : **a-t-on jamais vu un acheteur signer un contrat avec un fournisseur et en négocier les termes a posteriori ?** La CFE-CGC propose qu'éventuellement chaque OS détache un membre qui puisse négocier les points qui viennent d'être lus.

La Direction s'offusquant de ce qui vient d'être dit et rappelant que le CE n'est pas une instance de négociation annonce, avec une irritation certaine, qu'elle ne cédera pas au « chantage à l'avis » qu'elle croit deviner chez les élus.

La CFDT se réveille indiquant qu'un grand nombre de managers s'inquiétaient quant à leur devenir (dé-classification notamment) et demandaient à pouvoir réintégrer le Groupe au terme d'un an.

La Direction déclare que le droit de retour est acquis, s'agissant d'un droit fondamental que le salarié (ou manager) peut exercer à tout moment. En revanche, elle ne souhaite pas verser la prime d'arrivée de 3 mois demandée et lie bien évidemment la prime à un non-retour (si retour, pas de prime SAUF s'ils restent 24 mois !).

Si la Direction refuse d'accorder aux salariés l'équivalent de ce qui l'a été à ceux qui ont été transférés en 2011, elle ne montre en revanche aucun scrupule ni aucune hésitation à donner moins, au prétexte que les salariés qui accepteraient ce transfert « prendraient moins de risques que ceux qui l'ont accepté en 2011 »...

**À 13h00, nouvelle interruption de séance pendant laquelle les négociateurs des différentes OS se réunissent avec la Direction pour envisager un accord sur ce dossier.** Les salariés concernés sont consultés par téléphone afin d'avoir leur ressenti sur l'avancement de cette négociation.

A l'issue de cette longue interruption, la Direction revient avec une nouvelle proposition:

#### Congés et JTL

- le solde de JTL peut basculer sur les CA, et ce qui ne sera pas basculé sera payé
- Il pourra être transféré jusqu'à 10 jours de CA par salarié sur leur solde dans la Joint-Venture. Les JTL ne pourront pas y être transférés

#### L'accompagnement financier sera versé en deux fois selon les modalités suivantes :

- 7 500 € bruts versés au plus tard dans le mois qui suit la prise de fonction au sein de BuyIn.
- En cas de retour du salarié dans un délai de 18 mois, la prime devra être rétrocédée au prorata de la période qui reste à couvrir sur la période de 18 mois.
- Le solde de l'accompagnement sera basé sur des critères de Performance BuyIn du domaine IT mesurés sur les années 2015 et 2016 et versé en 2017 aux salariés visés à l'article 1.1 et toujours présents au sein de BuyIn au bout de 18 mois dès la validation des résultats des

critères de Performance BuyIn du domaine IT concernant l'année 2016.

**Des critères de performance seront communiqués aux salariés avant qu'ils choisissent, ou pas, de suivre l'activité.**

#### SGB des managers et des salariés

→ ne sera pas communiqué

#### Moyenne des salaires de recrutement à BuyIn

→ ne sera pas communiquée

#### Mutuelle santé et prévoyance des fonctionnaires conservée en cas de retour ?

→ La Direction ne sait pas

#### Y a-t-il un plan de distribution d'actions gratuites de prévu et si oui, les salariés de BuyIn en bénéficieront-ils ?

→ la Direction vérifiera si cela peut être mis dans l'accord.

**Vote pour avis : CFDT : Pour, CFTC : Abstention ; CGT, SUD, FO, CFE -CGC : contre**

**Les résultats du vote sont sans surprise, la meilleure amie de la Direction se félicite de cet accord. Dont acte**

## ■ Election partielle au CHSCT de la G2A Montigny Le Bretonneux

#### Contexte

Suite à un départ en retraite de nouvelles élections sont à mener : Notre candidate **Karine Olivier-Sortais** est élue très largement. Sur 21 bulletins exprimés, 20 voix pour et 1 bulletin blanc. Nous adressons nos vives félicitations à Karine.

## ■ Présentation du document économique initial

#### Qu'est-ce que c'est :

Le document économique initial présente le périmètre social et les activités de l'établissement Fonctions Support Finances. Les effectifs indiqués sont ceux de la nouvelle mandature.

**Compte-tenu du retard, la présentation en séance de ce point est reportée à une session ultérieure.**

## ■ Mise en place des commissions légales, conventionnelles et facultatives : suite du CE constitutif du 10 décembre 2014

#### Rappel

Les commissions aident à approfondir les sujets dont elles font l'objet et permettent aux élus du CE de rendre des avis éclairés sur différents sujets comme l'économie de l'entreprise, la formation professionnelle, l'égalité professionnelle, la pénibilité, les risques psychosociaux ...

Certaines commissions ne disposaient pas de candidats à la présidence, ce qui avait ému la direction. Cela est corrigé. Nous vous communiquons ci-après les noms des présidents et les membres CFE-CGC élus dans les commissions.

#### ■ Election des Présidences des Commissions qui n'avaient pas encore été pourvues

Présidence **Commission Logement** : M. Pierre Pignol

Présidence **Commission Formation** : Pascal Thibault

Présidence **Commission Egalité Professionnelle** : Mme Martine Gilot

Présidence **Commission Emploi et Métier** : M. Frédéric Legendre

Présidence **Commission HSCT** : Mme Géraldine Héritier

Présidence **Commission Handicap** : Mme Geneviève Arnold

Présidence **Commission Restauration** : PAS DE CANDIDAT

#### ■ **composition**

Pour toutes les Commissions sauf ASC et Emploi et métier : 1 membre par OS

**Commission Emploi et Métier** : 2 membres par OS en plus du Président

**Commission ASC** : proposition inédite de la CFDT, 3 membres CFDT, 2 CFE CGC, 2 membres pour FO, 2 membres pour CFTC, 1 membre pour CGT, 1 membre pour SUD

#### ■ **désignation des membres**

Commission ASC : **Patricia GARCIA – Alain CANOVAS**

Commission Formation Pro : **Jacques BERTHELIER**

Commission Emploi-Métier : **Jean-Luc CHRISTOPHE**

Commission Economie et évolution marchés : **Pierre REGNIER**

Commission HSCT : **Safira SOW**

Commission Prévention stress : **Aissa SAFIA**

Commission Communication : **Frédérique LIMIDO MILESI**

Commission Emploi travailleurs handicapés :

**Nelly DESJARDINS LESSERT**

## ■ **Fonctionnement du CE**

L'ensemble des élus demandent à ce que soient reconduits les mêmes moyens, 30 heures pour les titulaires, transférables aux suppléants

→ La Direction propose que ce point soit discuté lors d'une multilatérale à venir.

## ■ **Budget du CE**

**Lecture du mémo du trésorier CFDT : M. Thierry BRICAUD**, concernant le contexte de mise en place du budget ASC 2015 du nouveau CE Fonctions Support Finances mentionnant les prérequis comptables consécutifs à la loi du 5 mars 2014, et les prérequis liées à l'accord de gestion CE/CCUES 2012

En retour plusieurs élus s'interrogent sur son contenu où manque le budget prévisionnel dans les grandes masses

**La CFE CGC quant à elle souhaite y apporter quelques précisions :**

→ La loi de 2014 n'est pas applicable, car les décrets définissant la date d'application de la loi et le contenu de ce qui doit être mis en place ne sont pas publiés.

→ L'accord de gestion des 18,5% du CCUES, sert à fournir des prestations aux retraités. C'est illégitime et illégal. Il faut donc demander qui du CE ou du CCUES supportera le risque. Qui paiera les cotisations, car il s'agit d'avantages en nature. Il est également demandé d'écrire officiellement à l'URSSAF sur cet usage spécifique.

→ Les appels d'offres n'apparaissent pas ce qui est curieux, car loi ou pas loi, un AO est le minimum que l'on puisse faire. Or aucun contrat ne pouvait être engagé au-delà du 31 décembre 2014. Tous les CE sont donc en AO pour la mandature dans les prochaines semaines et une commission des marchés peut d'ores et déjà être créée.

## ■ **ASC**

### **Il fallait s'y attendre**

Arguant d'une urgence pour la commande de CESU, une résolution transitoire sur le T1 2015 est proposée par Madame la présidente de commission ASC Nadia Zak Calvet qui en décrit le mode opératoire.

La CFE-CGC ne voit pas l'impératif d'une telle résolution, d'autant que ce sujet doit être abordé en commission ASC et que les budgets prévisionnels ne sont pas votés. La CFTC, SUD et la CGT s'associent à nos remarques et ne prennent pas part au vote.

**La résolution est malgré tout votée par la CFDT et FO (10 voix pour).**

## ■ **Information sur le renouvellement des CHSCT de l'ex-périmètre Finances**

### **9 périmètres existent qui expirent au 1<sup>er</sup> avril.**

La CFE-CGC propose de reconduire les mandats de l'ex-périmètre Finances jusqu'en octobre ce qui permettrait de renouveler l'ensemble des CHSCT en une seule fois le 3 octobre prochain. La direction informe qu'il est possible de prolonger les mandats s'il y a accord unanime des Délégués Syndicaux pour mettre la partie Finance et Fonction Support au même niveau d'échéance.

La CFE-CGC, CFTC, FO et la CFDT y sont favorables. SUD souhaite attendre de consulter les personnels concernés pour se prononcer.

### **En conclusion**

Un CE marqué par une extrême tension pour ce qui concerne la présentation du projet de transfert de l'activité Achat Informatique vers BuyIn. La direction a fait montre d'intransigeance quant à la demande des salariés d'un accompagnement plus juste. La CFE-CGC a rappelé avec force la **raison d'être des élus CE : la défense des droits et des intérêts des personnels**. Il aurait été bien aventureux qu'un avis soit rendu, sur ce dossier, sans avancées sur les demandes légitimes des salariés concernés. Nous avons réussi à faire fléchir la position de la direction en légitimant une négociation immédiate qui a permis des avancées significatives. Nous regrettons cependant l'attitude constante, en « clair-obscur », de nos collègues de la CFDT qui n'ont, sans surprise d'ailleurs, pas manqué de se féliciter du résultat.

Le bureau, peu représentatif du résultat des élections de novembre 2014, constitué contre tous les usages du couple CFDT et FO COM, n'entame et n'entamera en rien la détermination de la CFE-CGC à faire entendre la voix de ses électeurs à travers ce comité, et les huit commissions auxquelles elle participe.

## Vos correspondants CFE-CGC

Catherine ALLIX – Frédéric ANDREANI – Marc ARNOLD – Martine BACCINI – Armelle BARTHELEMY –  
Dalila BELAID – Ali BEN M'BAREK – Jacques BERTHELIER – Patrick BRIVOT – Elodie BOURGEOIS –  
Alain CANOVAS – Philippe CASTANDET – Hervé CHEVAL – Jean Luc CHRISTOPHE – Serge CLEMENT –  
Christian CORNU – Jean-Marc DARTAGNAN – Désirée DE ROSE – Christine DUBOIS PAPILLON – Paul FABRE –  
Laure FALEMPIN – Patricia GARCIA – Catherine GASSE – Frédéric HAUTEJA – Yvon HENRY –  
Renée HORT – July HURY – Jocelyne JOVENIN – Brigitte KUSCH – Catherine LACAN –  
Jean François LEFEBVRE – Hubert LEMARQUAND – Patricia LENOEL – Frédérique LIMIDO-MILESI – Walter LIPPLER – Isabelle LUBERT –  
Karl-Stéphan LUCAS – Monique MANGIONI – Claudine MATHOU – Nicole MERI –  
Mathilde MESTANOGLU – Jean-Claude MINET – Elisabeth MUNOZ – Brigitte NAKUL – Karine OLIVIER-SORTAIS –  
Michel PEHAU – Jean Michel POIZEAU – Pierre REGNIER – Edith SIMON – Safira SOW –  
Philippe SUDRE – Vivek TAYAL – Catherine TOURET – Frédéric VAN IMPE – Christian TRUONG NGOC

# Tout ce que la Direction vous tait est sur le web CFE-CGC

■ Retrouvez l'actualité du Groupe Orange et de nos partenaires sur [www.cfecgc-orange.org](http://www.cfecgc-orange.org)

Pour nous emmener partout avec vous, vous pouvez télécharger nos applications mobiles ou flasher le code pour vous connecter au site via votre navigateur mobile :



appli iPhone



appli Android



site web

■ Abonnez-vous gratuitement

La CFE-CGC vous informe sur l'actualité du Groupe Orange, décryptée par notre organisation. Parmi les thèmes que nous abordons régulièrement : emploi, rémunération, conditions de travail, stratégie d'entreprise, analyse des résultats, actualité sociale.

### nos publications

**COMPRENDRE  
& AGIR**

(actualité sociale du Groupe, 3 n° / an)  
+ revue de presse mensuelle

**EPARGNE  
& ACTIONNARIAT  
SALARIES**

(analyse de la stratégie,  
décryptage de l'épargne salariés, 3 n° / an)  
+ mails pratiques épargne salariale  
+ revue de presse mensuelle

### Vous pouvez :

- ➡ vous abonner en ligne : <http://bit.ly/abtCFE-CGC>
- ➡ télécharger notre livret d'engagement: <http://bit.ly/livretCFE-CGC>
- ➡ adhérer : <http://bit.ly/adhererCFE-CGC>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de vos abonnements, et sont traitées de manière confidentielle. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en écrivant à la CFE-CGC Orange.

